

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 2

Artikel: L'AELE a vingt ans
Autor: Honegger, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AELE a vingt ans

L'histoire européenne de ces deux dernières décennies a été marquée par la naissance de l'AELE qui représente une contribution importante à l'intégration européenne. Elle a favorisé notablement la coopération économique entre les pays de notre continent. Groupant en son sein les Etats, qui, en dépit des liens culturels étroits qui les unissent aux pays membres de la Communauté, ne pouvaient eux-mêmes y adhérer pour des motifs d'ordre politique ou économique, l'AELE a créé les conditions permettant d'aboutir à la « solution européenne d'ensemble » grâce à laquelle l'Europe occidentale est devenue une puissance économique moderne. Le démantèlement des barrières tarifaires entre les 16 pays membres de l'AELE et de la CE a été, conformément aux accords, mené à chef le 1^{er} juillet 1977. Ainsi l'un des objectifs essentiels de la politique économique de l'après-guerre est atteint.

Le succès de la solution du libre-échange a démontré que la voie choisie était la bonne, même dans la difficile conjoncture économique que nous traversons. Il s'agit dès lors d'assurer la libéralisation acquise dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie et ce en dépit et en raison même de l'apparition de problèmes structurels. Si le libre-échange a, dans une large mesure, passé le test de son maintien formel autant à l'intérieur de l'AELE qu'à l'égard de la Communauté, nous sommes cependant préoccupés par le fait que le démantèlement des droits de douane et des restrictions quantitatives n'ait pu exclure l'institution de certaines taxes et mesures d'effet équivalent et surtout par le fait que les conditions de concurrence risquent d'être faussées par des aides gouvernementales parfois considérables et par des prescriptions d'ordre administratif.

Ceci dit, l'instauration de la libre circulation des marchandises a été réalisée non seulement en un temps de changements économiques, mais a aussi coïncidé avec le processus du second élargissement de la Communauté. Celui-ci nous permet d'étendre le libre-échange à l'Espagne et à la Grèce. Nous avons déjà pris une partie des dispositions qui vont permettre l'insertion sans heurt de ces deux Etats dans la division internationale du travail rendue possible par le libre-échange. Ceci ne démontre pas seulement que notre Association est en mesure de résoudre les problèmes commerciaux dans un esprit

libéral, mais prouve aussi sa volonté d'assumer la part qui lui incombe des responsabilités à l'égard de l'Europe occidentale, en complément à celles qui reviennent à la Communauté.

Nous sommes conscients que l'élargissement de la Communauté de 9 à 12 membres transformera les rapports en Europe occidentale et donc aussi à l'égard de l'AELE, dont l'importance ne s'en trouvera cependant pas diminuée, pour peu qu'elle soit en état de demeurer fidèle à sa vocation première qui est d'être une organisation inter-gouvernementale de politique commerciale. Dans ce cadre, les Etats de l'AELE développent leur collaboration en procédant à des consultations plus fréquentes afin de rendre possibles des solutions qui soient de nature à faire face à l'accumulation des problèmes économiques et aux exigences que pose leur règlement rapide et complet dans le respect de l'autonomie des politiques économique et sociale des Etats membres.

Dans ce contexte, nous ne nous bornerons pas à plaider la cause du libre-échange en Europe et du libéralisme économique. Nous tenons aussi à préciser les conditions essentielles auxquelles doivent satisfaire nos pays s'ils entendent qu'on accorde du crédit aux propositions qu'ils feront pour résoudre les problèmes que pose l'économie mondiale. De même, nous ne pouvons pas faire face aux besoins qui sont nés des relations Nord-Sud, tant que nous n'aurons pas amélioré la division du travail au niveau européen et procédé aux restructurations qui s'imposent. Tout ceci requiert de notre part la volonté de jouer l'un des plus forts atouts dont dispose l'économie de marché : sa capacité d'adaptation aux circonstances économiques.

Etant axée sur le libre-échange, l'orientation économique des pays de l'AELE se fonde donc harmonieusement dans le contexte économique mondial. Vingt ans après la conclusion de la Convention de Stockholm, cette constatation nous paraît réjouissante. Le système économique fondé sur le principe du libre-échange, dont la viabilité a été longtemps mise en doute, a contribué à l'instauration dans le monde d'un régime économique libéral et a, de ce fait, très nettement favorisé la prospérité.